



2019/E3/068

*Question déposée par Mme Jeanne STROMBONI  
Au nom du groupe "Partitu di a Nazione Corsa"*

**Objet :** Tarif et cotisation des assurances.

Monsieur le Président de l'Exécutif,

Il est une problématique qui ne cesse d'impacter la société insulaire, il s'agit de la cherté de la vie en Corse.

L'Assemblée de Corse et ses élus, prennent, bien entendu, cette thématique très à cœur et se mobilisent afin de proposer des solutions aux Corses : mise en place du panier-type de la ménagère à bas coût, création en cours d'un fonds social de solidarité, instauration de la carte Ritirata pour faciliter les déplacements des retraités insulaires.

Les initiatives impulsées par l'Assemblée de Corse sont nombreuses et concernent différents secteurs de la vie quotidienne des insulaires avec des retombées toujours plus concrètes.

Alors, si, indéniablement, des travaux sont menés et sont encore en cours de réalisation, il y a pourtant un secteur qui suscite de nombreuses interrogations et qui nécessiterait que l'on y accorde une importance toute particulière. Il s'agit de celui des assurances de véhicules.

En effet, la tarification de ce secteur est bien plus élevée sur notre île que sur le continent. De nombreux médias, se sont penchés sur la question, Le Figaro, Corse Matin, France Bleu et arrivent aux mêmes conclusions. Les tarifs de contrat d'assurance pour les véhicules sont plus chers de 20 % en Corse que la moyenne nationale.

Les causes invoquées par les compagnies d'assurance sont multiples et variées : accidentologie bien plus importante en Corse que sur le reste du territoire, incendies quasi quotidiens de véhicules stationnés, état du réseau routier, la sinistralité du territoire est ainsi un facteur plus que déterminant.

Ces raisons invoquées par les compagnies nationales d'assurance ont un impact sur les indices et les tarifs : effectivement, assurer un même véhicule, aux mêmes conditions, en Bretagne et en Corse n'a pas le même impact budgétaire. Un assuré breton paiera 635 euros tandis qu'un corse devra, quant à lui, déboursier 1022 euros pour sa cotisation annuelle.

Vous le constatez bien, monsieur le Président, si les médias évoquent des statistiques présentant une différence de 20% de tarif en sus, nous sommes dans ce cas précis à près de 60% de différence de coût.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, au vu de l'incidence considérable de ces écarts sur le pouvoir d'achat des insulaires et, bien que l'activité des assureurs relève exclusivement du secteur privé, pourrait-on mener une étude sur la pertinence des critères d'établissement des tarifs d'assurance en Corse, afin de saisir la légitimité fondée de ces différences de tarif et dans un second temps, espérer pouvoir les nuancer ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présente question et de vos diligences pour y apporter une réponse.